



Appel particulier

# Parcours avec un enfant



**O**n décrit souvent la vie comme un parcours. Tous deux ont un commencement et une fin. Les circonstances et les décisions qui surviennent en chemin façonnent cependant les péripéties de nos itinéraires.

Peu importe où commence notre parcours, les compagnons rencontrés en route peuvent changer le cours des choses. L'absence de parents sains, de mentors, d'enseignants ou de guides dans la vie d'un enfant ou l'emprise d'une autorité malsaine peuvent engendrer des conséquences destructrices. D'un autre côté, un encouragement constant et un apport constructif peuvent modifier les perspectives d'un enfant sur la vie et son aptitude à prendre soin de lui et des autres. L'assistance de tels compagnons peut se démarquer et susciter une vie bien remplie au service des autres et de Dieu. À l'inverse, elle peut provoquer la destruction de la bienveillance d'une personne et l'entraîner vers des désirs malsains et mondains.

*« Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre; même quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas. » Proverbes 22.6 (LSG)*

Le programme de Parrainage d'enfants du Fellowship aspire à autonomiser les jeunes, les familles et leurs collectivités par son ministère holistique engagé dans le développement de la personne tout entière. Si les parrains et marraines ne rencontrent jamais les jeunes qu'ils soutiennent, ils agissent comme des compagnons dans le parcours de la vie des enfants vulnérables en République dominicaine, au Honduras, au Liban et au Sri Lanka. Les dons mensuels envers le parrainage

d'enfant offrent à ces jeunes l'accès à l'éducation et à des fournitures scolaires. Ils leur procurent un lieu sécuritaire où ils trouvent bien-être et santé physique; un environnement de soutien fondé sur l'amour, le respect et l'espérance; ils leur donnent l'occasion de connaître Jésus-Christ comme leur Sauveur. Ces gestes relativement modestes de la part des parrains et marraines produisent des retombées dans la vie des enfants et des jeunes. Ils les aident à effectuer leur passage vers une vie adulte épanouie.

L'appel à l'AIDE particulier **Parcours avec un enfant** aspire à recueillir 200 000 \$. Cette somme contribuera à augmenter la capacité des ministères du programme de Parrainage d'enfants du Fellowship à exercer des retombées dans la vie de ces jeunes. **Les sommes recueillies seront également réparties entre la Casa Hogar au Honduras, au Cedar Home, au Clementia Life Centre tous deux au Liban et à la Joy Foundation en République dominicaine.** Ces projets sont conçus pour soutenir ces ministères dans la poursuite des soins holistiques aux enfants vulnérables qui en ont tant besoin. AIDE aspire à ajouter 100 parrainages à chaque emplacement du programme et ainsi veiller à leur stabilité financière malgré l'inflation qui sévit dans le monde.

Lorsque vous parrainez un enfant, vous suscitez des retombées durables et holistiques dans sa vie, lui prodiguant de l'amour aujourd'hui et l'espoir de demain. Prendrez-vous en considération la manière dont le Seigneur vous appelle à répondre à cet appel?

Je désire devenir partenaire d'AIDE par l'appel **Parcours avec un enfant** et j'ai considéré dans la prière la décision suivante :

- Veuillez trouver ci-joint mon don de \_\_\_\_\_ \$. No de compte 3410
- Veuillez porter le don de \_\_\_\_\_ \$ sur ma carte de crédit :  VISA  Mastercard  
 Numéro de la carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Nom apparaissant sur la carte: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**Veillez faire parvenir le reçu à**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Faites parvenir ce  
 formulaire rempli à :  
 AIDE P.O. Box 457  
 Guelph, ON N1H 6K9



**Les dons sécurisés peuvent être effectués en ligne ici : [fr.fellowship.ca/Parcoursavecunenfant](http://fr.fellowship.ca/Parcoursavecunenfant)**

Politique de fonds désignés du donateur – L'attribution des fonds est limitée aux programmes et aux projets approuvés par l'organisation. Chacune des contributions restreintes désignées envers un tel programme ou projet approuvé sera versée comme désignée selon l'entente suivante : lorsque le besoin d'un tel programme ou projet sera comblé, ou ne peut l'être pour toute raison déterminée par l'organisation, les contributions restantes restreintes seront versées là où le besoin est le plus pressant.